

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 juin 2024

Date de l'affichage : 19 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 33 + 2 supplés + 11 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 46

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE CHAMBLY POUR LE PASSAGE DU RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE

Numéro de la Délibération : 270624-DC-69

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSECHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Mme Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Jacques BOURGEOIS, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BOREDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Mme Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.
- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.

Dont représentés :

- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Dominique MARGERY par Mme Caroline BILL.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Alain DEVOOGHT par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Alain GUERINET.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNE DE CHAMBLY POUR LE PASSAGE DU RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;
- L'avis de la commission des finances du 20 juin 2024 ;

Considérant :

- Que la ville de Chambly, labellisée « Terre de jeux 2024 » a été désignée par le Comité d'Organisation Paris 2024 afin d'être le relais de la Flamme Paralympique, seule commune de l'Oise avant Paris ;
- Que le relais de la Flamme s'effectuera le 26 août 2024 par 40 relayeurs tout au long d'un parcours de plus de 5 km au sein de la ville de Chambly ;
- Que ce moment de partage et de fraternité sera accompagné d'animations tout au long de la journée et de la soirée ;
- Que la ville de Chambly a sollicité la Communauté de communes afin de participer au financement de cet événement qui mettra également à l'honneur le territoire ;
- Que le budget prévisionnel présenté par la ville est de 170 250 euros et que la Communauté de communes propose d'apporter son soutien en contribuant ainsi à l'ambition de faire vivre les valeurs véhiculées par les Jeux Olympiques et Paralympiques, celles de partage, de fraternité et de dépassement de soi ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (AVEC UNE ABSTENTION DE MME GAUVIN),**

- **ACCORDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de **15 000 €** à la commune de Chambly pour le passage du relais de la Flamme Paralympique le 26 août 2024.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au compte 657341 du budget principal de la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240627-270624-DC-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***